



# GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

## POUVOIR D'ACHAT - FISCALITÉ



### GARANTIR ET AMÉLIORER LE POUVOIR D'ACHAT

Au-delà du rôle de déclencheur qu'ont joué les prix du carburant, c'est une crise du « reste à vivre » qui s'est manifestée en France par le mouvement social de la fin 2018. Le « reste à vivre », c'est ce qui reste, une fois les dépenses contraintes réglées: loyer, fluides, chauffage, carburant ou transports en commun, assurances, complémentaire santé, abonnement télécommunications. Pour les plus modestes, ce qui subsiste alors pour manger, se vêtir, avoir des loisirs, se résume à zéro, cent, deux ou trois cents euros. Chaque augmentation, chaque « pépin » domestique ou de santé peut alors tourner à l'épreuve financière ou à la catastrophe.

Pour l'UNSA, améliorer ce « reste à vivre », et donc augmenter le pouvoir d'achat, nécessite d'agir sur deux plans : celui des dépenses contraintes qu'il faut contenir et alléger et celui des revenus provenant du travail et des prestations sociales.

- **Contenir et alléger les dépenses contraintes**

L'action sur les dépenses contraintes relève du gouvernement. Directement à travers la fiscalité (voir les propositions de l'UNSA concernant la mise à plat de la TVA) et des mesures sociales de régulation des prix (logement, carburant, gaz et électricité...), indirectement à travers la pression qu'il peut exercer sur le processus de formation des prix.

- **Améliorer les revenus du travail**

L'UNSA revendique que la plus-value produite dans les entreprises soit plus justement partagée et que les salariés en aient toute leur part. Cela commence par une transparence garantie concernant les niveaux d'investissement, de rémunération et de dividendes versés aux actionnaires. Les négociations salariales annuelles obligatoires doivent ainsi se dérouler plus équitablement, avec l'objectif de réduire les inégalités entre femmes et hommes mais aussi de limiter des écarts de rémunération qui, pour certains grands dirigeants, sont devenus indécentes.

Ces négociations doivent trouver toute leur place également pour les agents publics, dont la valeur du point d'indice doit par ailleurs être au moins liée à l'inflation. Leur protection sociale complémentaire doit enfin être partiellement financée par l'employeur public comme il est de règle pour les employeurs privés.

Le pouvoir d'achat des retraités ne peut non plus être négligé. Les pensions doivent au minimum être ré-indexées sur l'inflation, l'UNSA revendiquant leur alignement sur l'évolution des salaires. L'UNSA revendique enfin que le minimum de pensions soit porté au niveau du SMIC.



# GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

## POUR UNE FISCALITÉ PLUS JUSTE

Progressivité de l'impôt et redistribution, transparence pour le contrôler et le moduler : pour l'UNSA, les principes rappelés dans les articles 13 et 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, au-delà de leur vocabulaire daté, sont totalement d'actualité pour aborder la question de la fiscalité en France.

### Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

**Art. 13.** Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

**Art. 14.** Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

- **Les impôts sont indispensables**

Oui, les impôts, appelés « contribution commune » dans l'article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme, sont indispensables pour l'UNSA. Car en finançant l'État, les régions, les départements et les communes, ils permettent à tous les citoyens de bénéficier de services essentiels comme l'éducation, la sécurité, la défense, etc... ou encore de grands équipements en matière de transports, de santé, de sport, de culture, etc... En mettant à la portée de tous ce que chacun(e), seul(e), serait dans l'incapacité de se payer,

l'impôt, loin de n'être qu'une dépense, est donc aussi une liberté. En redistribuant les richesses, il permet de réduire les écarts sociaux et d'aller vers plus d'égalité entre tous les citoyens.

- **Un système fiscal souvent injuste**

Alors, si le principe est bon, qu'est-ce qui ne va pas dans notre système fiscal au point de justifier grogne et incompréhension ?

D'abord, il n'est plus suffisamment « également réparti entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés (c'est-à-dire en proportion de la hauteur de leurs revenus) », sous l'effet d'un empilement de décisions diverses et notamment celles du gouvernement en faveur d'un allègement pour les plus fortunés.

Cette situation est d'autant plus insupportable que l'écart entre les plus riches et les plus pauvres ne cesse de s'accroître dans nos sociétés. Ainsi, selon l'étude de l'INSEE sur le patrimoine des Français, en 2018, les 10 % de ménages les moins bien dotés détiennent moins de 4 300 € alors que les 10 % les mieux dotés possèdent plus 595 700 €. Elle montre aussi que 99 % du patrimoine immobilier français se concentre sur 60 % des ménages les mieux dotés.

Loin d'être réduites, ces disparités sont accentuées par la structure-même du système fiscal français. Celui-ci est en effet constitué :

- d'impôts directs comme l'impôt sur le revenu, régi par un principe de progressivité (le montant des impôts est calculé en proportion de la hauteur des revenus) mais auquel seuls 43 % des foyers fiscaux sont assujettis, ou la CSG, impôt qui participe au financement de la Sécurité Sociale, assis sur tous les revenus, y compris du capital, avec des taux divers ;



# GRAND DÉBAT

L'UNSA participe

- d'impôts indirects qui correspondent à diverses taxes, dont la plus connue est la TVA : payés au même taux par tous, quel que soit son revenu, ils aboutissent à ce que le SMICARD paie la même somme que le milliardaire, ce qui est socialement très injuste.

Sur les 286,6 milliards de recettes fiscales du budget 2018, l'impôt sur le revenu, socialement le plus juste car progressif, n'en a apporté qu'un quart avec ses 72,5 milliards, loin derrière la CSG et, surtout la TVA et ses 154,6 milliards, taxe pourtant la plus injuste socialement.

Mais à ce fonctionnement injuste, notre système fiscal ajoute une complexité telle qu'elle l'a rendu largement illisible et incompréhensible, au point de fragiliser le consentement à l'impôt de citoyens qui ne comprennent plus ce qu'ils paient et à quelles fins. On est loin des principes de l'article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme : « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée ».

- **Pour plus de justice et d'efficacité fiscale**

Pour rétablir plus de progressivité et donc plus de justice, l'UNSA revendique un rééquilibrage entre fiscalité directe et indirecte. En matière d'impôt sur le revenu, l'UNSA préconise une imposition individualisée dès le premier euro. Celle-ci rétablirait l'égalité de traitement entre tous les citoyens face à l'impôt, la charge d'enfant étant prise en compte sous forme de forfait.

Afin que les plus fortunés contribuent plus à la hauteur de leurs moyens à l'effort national, cela peut passer par le rétablissement de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) ou la création d'une ou plusieurs nouvelles tranches supérieures de l'impôt. Le barème de l'imposition sur les successions pourrait également être revisité dans le même sens concernant les très gros héritages.

En matière de TVA, l'UNSA propose une remise à plat des différents taux et une redistribution de leur attribution en fonction de l'utilité sociale et écologique des produits ou services taxés.

La fraude fiscale, évaluée annuellement entre 60 et 80 milliards d'Euros, doit être plus efficacement combattue aux niveaux national comme européen. L'UNSA revendique que l'Etat se dote des moyens législatifs, matériels et humains pour y parvenir.

Les niches fiscales doivent aussi être revisitées et toilettées au regard de leur intérêt réel pour l'emploi, le développement économique et l'environnement. Il en est de même des aides diverses et crédits d'impôts qui, dès lors qu'ils seraient attribués sur des objectifs avérés, devraient davantage être conditionnés à la réalisation des actions et résultats attendus.

L'UNSA revendique enfin que soit appliqué le principe selon lequel toute entreprise ayant une activité en France y paie des impôts en fonction de son chiffre d'affaires. C'est particulièrement vrai concernant les GAFA.